Tableau n°1.2.10 ter

Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines aromatiques et leurs sels et la N-Nitroso-dibutylamine et ses sels

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
A - Lésions primitives de l'épithélium vésical confirmées par examen histo-pathologique ou cyto-pathologique : - lésions malignes ; - tumeurs bénignes.	30 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 5 ans)	A - Fabrication, emploi, manipulation exposant à des produits comportant l'apparition à l'état libre des substances limitativement énuméréres ci-après : 4-aminobiphényle et sels (xénylamine);
		4-aminobiphényle et sels (xénylamine); 4,4'-diaminobiphényle et sels (benzidine); 2-naphtylamine et sels; 4,4'-méthylène bis(2 chloroaniline) et sels (MBOCA dite MOCA).
B - Lésions primitives de l'épithélium vésical confirmées par examen histo-pathologique ou cyto-pathologique: - lésions malignes; - Tumeurs bénignes.	30 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans)	B - Fabrication, emploi, manipulation exposant à des produits comportant l'apparition à l'état libre des substances limitativement énuméréres ci-après : 3,3'-diméthoxybenzidine et sels (o- dianisidine); 3,3'-diméthylbenzidine et sels (o- tolidine); 2-méthylaniline et sels (o- toluidine); 4,4'-méthylène bis(2- méthylaniline) et sels (ditolylbase); Para-, chloro-, ortho-toluidine et sels; Auramine (qualité technique); Colorants dérivés de la benzidine : direct black 38, direct blue 6, direct brown 95;